

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 31 janvier 2023 à 20 h 30, à la salle du conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Mesdames SENEGAS Sarah et COOLEN Han étaient excusées. Monsieur PEIFFER Pierre a accepté la fonction de secrétaire de séance. Madame Séverine BOUHIER, secrétaire, assistait à la réunion.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 :

Le dernier compte-rendu du Conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour IFSE concernant la secrétaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du droit à l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise de Madame BOUHIER Séverine, secrétaire de mairie. Le Conseil, oui cet exposé valide l'octroi de cette indemnité et une délibération sera prise.

Avancement des travaux d'assainissement :

Monsieur le Maire indique un décalage du planning des travaux des réseaux (1mois) et de la station d'épuration (1 mois). Une réunion publique sera organisée afin d'expliquer les conditions de passage dans le bourg lors des travaux.

Point sur ouverture des plis :

Monsieur le Maire indique que les plis concernant les travaux de la Salle polyvalente ont été ouverts et que 6 des 9 lots ont été validés. Le marché étant infructueux pour certains lots manquants, ceux-ci seront passés en marché sans publicité ni mise en concurrence, tel que nous l'autorise la législation. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. L'engagement sera pris à réception des devis manquants.

Point sur les biens en location :

Monsieur le Maire explique qu'il est désormais obligatoire de faire faire un diagnostic des appartements mis à la location depuis le 1^{er} janvier 2023. Le Conseil approuve à l'unanimité. Monsieur le Maire informe de plus le Conseil Municipal de la prochaine vacance de la maison à colombage et interroge ce dernier sur la future destination de ce local commercial. Réflexion en cours.

Vente tunnel :

Monsieur le Maire indique que la mairie a été contactée dans le cadre de la vente d'un tunnel appartenant à l'Etat se situant sur la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de préempter sur cette vente.

Délégation à la Trésorerie pour paiement de la TVA :

Monsieur le Maire explique que le budget Assainissement de la commune étant assujetti à la TVA, une délégation doit être donnée au SGC de Saint-Affrique. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et une délibération sera prise en ce sens.

Questions diverses :

Ont été abordés différents points :

- Frais de scolarité : Une rencontre est prévue avec la mairie de Réquista
- Litige parking : La préfecture a validé les mesures prises par la commune.
- Oustalous : Affaire à suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00
Le Maire, Georget DAMERVAL